

La Mairie lance sa « Carte urgence animal » : un dispositif simple et gratuit au service du bien-être animal !

- 11 avril 2023 -

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes isolées, la Mairie des Clayes-sous-Bois met à disposition de toutes les personnes vivant seules avec un animal de compagnie la « Carte urgence animal ». Cette carte permet de prendre en charge un animal lorsque son maître est hospitalisé en urgence après un malaise ou un accident.

Les Clétiennes et Clétiens y notent le nom et le numéro de téléphone d'une ou deux personnes de confiance qui pourra s'occuper de leur compagnon de vie en cas de nécessité.

Grâce à son petit format, la « Carte urgence animal » peut facilement être conservée sur soi, avec ses papiers d'identité. En cas d'urgence, les services de secours intervenant peuvent ainsi avertir les personnes désignées pour la prise en charge de l'animal afin d'éviter qu'ils ne soient involontairement laissés à l'abandon ou placés en fourrière.

Elle permet également de rassurer toutes les personnes seules avec un chien, un chat, un nouvel animal de compagnie (NAC) qui ont un lien affectif souvent très fort avec leur animal.

Philippe Guiguen, Maire des Clayes-sous-Bois :

« Les personnes qui vivent seules s'inquiètent du devenir de leur animal s'ils devaient être hospitalisés en urgence. C'est donc pour éviter ces conséquences préjudiciables au bien-être de l'animal et tout aussi angoissantes pour le maître que j'ai décidé de lancer cette initiative à l'occasion de la Journée nationale des animaux de compagnie ».

La « Carte urgence animal » est disponible gratuitement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à l'Espace social Le Sémaphore, à l'Espace Jacqueline Auriol et en téléchargement sur lesclayessousbois.fr

